



Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines

Sommaire

1	ANALYSE FONCTIONNELLE DES EMPLOIS	2
1.1	LE PRINCIPE	2
1.2	LES 15 FONCTIONS ET LEURS COMPOSITIONS	3
1.3	AVERTISSEMENT SUITE AUX ÉVOLUTIONS DE CONCEPTS OU DE CLASSIFICATIONS.....	3
1.3.1	<i>La modification du concept d'activité dans les recensements.</i>	3
1.3.2	<i>Les effets du changement de nomenclature de la PCS</i>	4
2	FONCTIONS MÉTROPOLITAINES ET CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES	4
3	DONNÉES COMMUNALES.....	5
3.1	LA BASE DE DONNÉES COMMUNALE.....	5
3.2	PRÉCAUTIONS D'UTILISATION	6
4	DONNÉES DE CADRAGE.....	6

1 Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements.

Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population.

Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activités. Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services.

De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises.

Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Cette analyse peut être mise en œuvre sur différents types de territoire et permet de mieux rendre compte de la spécialisation économique des territoires étudiés.

1.1 Le principe

Le regroupement des professions a été régi selon les principes suivants :

- distinguer les activités de mise en œuvre de matériels ou de processus techniques et les activités de la conception et de l'expertise ;

- isoler spécifiquement, au sein des premières l'agriculture, la sylviculture et la pêche d'une part et les métiers du BTP d'autre part du fait de leur dépendance bien spécifique au territoire d'implantation ;

- isoler spécifiquement, au sein des secondes, les fonctions liées à la recherche et à l'innovation dans un ensemble « conception recherche » qui lui soit dédié ; les autres professions, associées à d'autres fonctions d'expertise (architecte, avocats, notaires, informaticiens), sont regroupées dans une nouvelle fonction "Prestations intellectuelles".

Par ailleurs, l'analyse des professions de service a conduit à définir une fonction « services de proximité » en référence à la clientèle.

1.2 Les 15 fonctions et leurs compositions

L'analyse fonctionnelle des emplois définit 15 fonctions décrites ci-dessous :

- **Conception - recherche** : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. Elle se distingue de la fonction Prestations intellectuelles par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés ;
- **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc. ;
- **Agriculture et pêche** : ensemble des professions concourant directement à la production agricole, à la pêche ou à l'exploitation forestière ;
- **Bâtiment et travaux publics** : ensemble des professions concourant directement à la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics ;
- **Fabrication** : ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors BTP. Pour l'essentiel il s'agit des métiers concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie ;
- **Commerce inter-entreprises** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente ;
- **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance ;
- **Transports - logistique** : professions du transport des personnes et des flux de marchandises ;
- **Entretien - réparation** : professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance (hors bâtiment et travaux publics), ainsi que le traitement des déchets (et par extension l'environnement) ;
- **Distribution** : ensemble des professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial ;
- **Services de proximité** : professions des services de la vie courante (hors distribution, transport, éducation et santé) ;
- **Éducation - formation** : métiers de l'enseignement scolaire et universitaire (primaire, secondaire et supérieur) et de la formation professionnelle, y compris l'organisation de ces enseignements. Cette fonction n'intègre pas les animateurs sportifs ou de loisirs qui sont inclus dans la fonction Culture-loisirs. ;
- **Santé et action sociale** : professionnels de la santé et de l'action sociale, y compris les pharmaciens ;
- **Culture - loisirs** : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non ;
- **Administration publique** : emplois liés aux activités régaliennes et d'administration de l'État et des collectivités locales, hors services de la santé, de l'éducation. Elle intègre en particulier toutes les professions de la sécurité publique et de la justice.

1.3 Avertissement suite aux évolutions de concepts ou de classifications

1.3.1 La modification du concept d'activité dans les recensements.

Dans le recensement depuis 2006, les questions permettant de mesurer l'emploi, le chômage et l'activité ont été définies pour se rapprocher des concepts internationaux édictés par le Bureau International du Travail (BIT). Le nouveau questionnaire permet de mieux prendre en compte, parmi les actifs ayant un

emploi, les étudiants, les retraités et les chômeurs qui exercent une activité, fût-elle occasionnelle ou de courte durée.

Par exemple, un étudiant exerçant une activité réduite sera pris en compte dans les actifs ayant un emploi dans le recensement de 2006 alors que ce n'était pas le cas dans les recensements précédents (il était inactif).

Ce changement de concept tend à augmenter le nombre d'actifs notamment dans les fonctions particulièrement ouvertes aux jeunes (15 à 24 ans) et aux seniors (plus de 55 ans).

Ainsi, pour limiter les effets liés au changement de concept, il est conseillé de raisonner, en structure ou en positionnement relatif (par exemple, comparer sa région à la moyenne française), aussi bien à une date donnée qu'en évolution. Il est en revanche fortement déconseillé de commenter des évolutions en volume.

1.3.2 Les effets du changement de nomenclature de la PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles actuelle est la PCS-2003, fruit d'une révision de la nomenclature en vigueur depuis 1982. La rénovation a consisté à regrouper, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, des professions dont la distinction était devenue obsolète, et à l'inverse, à éclater des professions afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers (par exemple, dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication), ainsi que de fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique).

Ce changement de nomenclature n'est pas sans effet sur la composition des fonctions. La meilleure prise en compte des activités transversales est largement cohérente avec les choix faits de créer des fonctions transversales (Logistique, Conception-Recherche, Entretien-réparation).

Cependant la continuité des résultats (et donc la comparabilité des volumes) est rendue difficile suite au changement de nomenclature PCS ; à partir de 2006 les recensements sont en PCS 2003, tandis que le recensement de 1999 est en PCS 1982. L'analyse du changement de classification donne les informations suivantes :

- Le passage de certains ingénieurs de cadres d'étude, de méthode ou de recherche de secteurs divers (3822, 3823, 3826, 3833) à des métiers d'ingénieurs des méthodes de production (387c) et ingénieurs du contrôle qualité (387d), conduit à diminuer la fonction Conception-Recherche et à augmenter la fonction Fabrication ;
- Le découpage plus fin des métiers de l'informatique conduit à affecter une partie des informaticiens de la fonction Conception-Recherche à la fonction Prestations Intellectuelles ;
- Une partie des représentants aux particuliers (4627) passent dans les Professions techniques et commerciales des assurances (467c) ce qui les fait passer de la Distribution à la Gestion ;
- Une partie des cadres commerciaux des entreprises (3733, 3734) passent dans les Cadres de l'immobilier ce qui conduit à diminuer la fonction Commerce Inter-entreprises et à augmenter la fonction Gestion.

Globalement, le changement de nomenclature de la PCS entraîne un effet à la hausse significatif pour les fonctions Gestion (Professions techniques des assurances), Fabrication (Métiers du contrôle qualité et méthode de production), Prestations intellectuelles (une partie des informaticiens) et Entretien-Réparation (métiers de l'environnement) et un effet à la baisse sensible pour la Conception-recherche et le Commerce Inter-entreprises.

2 Fonctions métropolitaines et Cadres des fonctions métropolitaines

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire.

Une analyse de la spécificité des fonctions (part de la fonction dans la zone / part de la fonction en France) selon la taille des aires urbaines classées par taille (Paris, plus de 200 000 emplois, de 50 000 à 200 000 emplois, moins de 50 000 emplois, espace rural) a été réalisée.

Il apparaît que certaines fonctions sont spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : Culture-Loisirs et Gestion plus particulièrement à Paris, Conception-Recherche, Prestations Intellectuelles et Commerce Inter-entreprises à Paris et dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois.

Cinq fonctions, plus spécifiquement métropolitaines, forme ainsi le groupe des **fonctions métropolitaines**.

Il s'agit des fonctions suivantes :

Conception-recherche,
Prestations intellectuelles,
Commerce inter-entreprises,
Gestion,
Culture-loisirs.

Le concept de "cadres des fonctions métropolitaines" (CFM) vise à offrir une notion proche d'emplois "stratégiques", en assurant la cohérence avec les fonctions.

La présence d'emplois "stratégiques" est utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire.

Ces emplois "stratégiques" sont définis comme les cadres et les chef d'entreprises de 10 salariés ou plus (définis à partir de la catégorie sociale - CS) des 5 fonctions métropolitaines.

Les **Cadres des fonctions métropolitaines** (CFM) sont définis comme suit :

Il s'agit des emplois de cadres (CS='3') ou les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus (CS='23') présents dans les 5 fonctions métropolitaines que sont : Conception-recherche, Prestations intellectuelles, Commerce inter-entreprises, Gestion et Culture-loisirs.

Remarque : La notion de cadre des fonctions métropolitaines (CFM) est un nouveau concept. Il remplace la notion d'emploi métropolitain supérieur (EMS).

Si l'objectif des deux concepts est le même (mesurer la présence d'emplois stratégiques sur un territoire), il n'est pas possible de faire un lien direct entre les deux notions.

En effet, les fonctions sont définies uniquement à partir de la profession alors que les EMS étaient définies le plus souvent par un croisement de l'activité en NAF avec la profession. Par exemple, un certain nombre de modalités des emplois métropolitains supérieurs (banque-assurance ou commerce) sont définies en prenant tous les chefs d'entreprises et cadres (PCS 23xx à 38xx) de certains secteurs de la NAF (65, 66 ou 51, 503A) alors que les CFM vont retenir tous les chefs d'entreprises et cadres des métiers de la gestion, sans référence à un secteur.

L'Insee a décidé dorénavant d'utiliser les CFM pour mesurer la présence d'emplois stratégiques, car les CFM présentent l'avantage d'être utilisables sur plusieurs recensements et d'être en cohérence avec la grille fonctionnelle des emplois.

3 Données Communales

3.1 La base de données communale

La base de données communale fournit pour les recensements de 1999 et 2006 les informations suivantes (emploi au lieu de travail) :

- l'emploi total ;
- l'emploi pour chacune des 15 fonctions ;
- l'emploi total de cadres des fonctions métropolitaines ;
- l'emploi de cadres pour les 5 fonctions métropolitaines

Cette base est fournie sous la forme d'un fichier Excel comprenant un enregistrement par commune.

3.2 Précautions d'utilisation

Cette base a été constituée à partir des exploitations complémentaires des différents recensements. Il s'agit donc de résultats obtenus par sondage. Ils ne fournissent des résultats significatifs que pour des zones d'une taille suffisante.

Pour le recensement de 1999 : En première approximation, on peut considérer que le résultat a 95% de chances de se trouver dans l'intervalle $[x - 4\sqrt{x}, x + 4\sqrt{x}]$, x étant l'effectif de la case du tableau. Les petits nombres peuvent donc être entachés d'une erreur relative très importante.

Pour le recensement 2006 : les résultats fournis proviennent de l'exploitation de l'ensemble des bulletins collectés dans des communes de 10 000 habitants ou plus (environ 40 % de la population enquêtée sur 5 ans par sondage) et de l'exploitation au quart des bulletins collectés dans des communes de moins de 10 000 habitants. Par rapport au recensement précédent, la précision est donc meilleure dans le 1^{er} cas, identique dans le 2nd.

4 Données de cadrage

Le tableau suivant détaille l'emploi au lieu de travail des différentes fonctions d'après les recensements de 1999 et 2006.

France : Emploi au lieu de travail dans les fonctions

Fonction	1999	2006
Administration publique	2 076 517	2 285 172
Agriculture	920 081	817 150
Bâtiment	1 401 203	1 683 223
Commerce inter-entreprises	869 773	896 643
Conception, Recherche	628 642	704 445
Culture, Loisirs	412 643	535 955
Distribution	1 645 977	2 027 091
Éducation, Formation	1 275 030	1 379 648
Entretien, Réparation	1 912 576	1 909 532
Fabrication	2 673 934	2 593 494
Gestion	2 923 039	3 424 518
Transport, Logistique	2 061 818	2 153 664
Prestations Intellectuelles	532 233	772 438
Santé, Action sociale	1 734 748	2 136 175
Services de proximité	2 176 435	2 477 916
TOTAL	23 244 649	25 797 065

Source : Insee - Recensement de la population 1999, 2006
exploitation complémentaire

Note de lecture : en France, en 2006, la fonction "Conception-Recherche" représentait 704 445 emplois.